

Département de l'Aisne

Arrondissement de Laon

Canton de Laon 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE EPPES

280 rue du Monument – 02 840

☎ 03.23.24.25.75

✉ mairie.eppes@orange.fr  
www.mairie-eppes.fr

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 mai 2024**

**Nombre de membres**

Afférents	Qui ont pris	<u>Date de convocation</u> :	29 avril 2024
au Conseil	part à la	<u>Date d'affichage</u> :	29 avril 2024
Municipal	délibération		

**9            9            9**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eppes, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur François BOUILLÉ, Maire.

**Étaient présents (par ordre alphabétique) :**

Mmes Mathilde BEGIN, Edwige DESACHY, Florence LAMBERT

Mrs François BOUILLE, Luis ALVES, David COLOMBO, Fernand DAGNIAUX, Yannick MICHEL

**Étai(en)t absent(s) ayant donné pouvoir :**

M Alexandre MAQUIN (pouvoir donné à M François BOUILLÉ)

**Étai(en)t absent(s) excusé(s) :**

Mme Edwige DESACHY a été élue secrétaire de séance.

oOo

Ordre du jour :

**1\_ACHAT DE TRACTEUR ET ACCESSOIRES :  
DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON et  
ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DE CES  
MATERIELS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Eppes envisage l'achat d'un tracteur, d'une brosse caniveaux et d'un broyeur. En effet les différents matériels existants sont devenus vétustes voire hors d'état ou nécessitant d'importants frais de remise en état. Une délibération du Conseil municipal en date du 28 décembre 2023 a confirmé son accord pour procéder à ces achats et pour la sollicitation de différentes subventions.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que de tels achats peuvent faire l'objet de l'attribution du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande d'attribution du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL) pour la réalisation de ces achats.

Enfin Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel pour l'achat de ces différents matériels et lui demande d'approuver ce plan de financement , révisé suite au résultat de la subvention accordée par le Département au titre de l API (Aisne Partenariat Investissement)

**DEPENSES COUT GLOBAL TOTAL HT : 28 861.56€**

## **RESSOURCES**

API	5 000.00 HT	17.32 %
FONDS DE CONCOURS (CAPL)	11 930.00 HT	41.34 %
Sous Total des FINANCEMENTS PUBLICS	16 930 HT	58.66 %
AUTOFINANCEMENT	11 931.56 HT	41.34 %
<b>TOTAL RESSOURCES</b> (égal coût total des dépenses)	<b>28 861.56 HT</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- \* Sollicite l'attribution du fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon pour les achats d'un tracteur, d'une brosse caniveaux et d'un broyeur,
- \* Approuve et Adopte le plan de financement prévisionnel présenté pour l'achat du tracteur et différents matériels
- \* S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées
- \* Décide d'autoriser monsieur le Maire à constituer et adresser aux services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le dossier correspondant

**2\_RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE :  
CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ ET PLAFOND  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON et  
ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Eppe a procédé à la réhabilitation de la salle polyvalente du village, par le remplacement du système de chauffage électrique actuel (installation

d'une pompe à chaleur), la remise en état complète du système électrique, ainsi que la réfection totale du plafond.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que de tels achats peuvent faire l'objet d'une subvention auprès du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL)

Monsieur le Maire présente la proposition du tableau de financement définitif et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention qu'il est possible de solliciter auprès du fonds de concours de la communauté d'agglomération du pays de Laon.

En effet, les dépenses ont été plus importantes que prévues, et la CAPL n'avait pas sollicitée au 1<sup>er</sup> plan de financement présenté lors du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2022. Par ailleurs, les subventions sollicitées n'ont pas toutes été accordées à hauteur de leur maximum.

Après résultat des différentes subventions accordées, après réception des factures définitives, et après réception des travaux, Monsieur le Maire présente le tableau de financement définitif comprenant la sollicitation de la subvention du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL).

**DEPENSES COUT GLOBAL TOTAL HT : 85 330.12€**

#### **RESSOURCES**

DETR	30 816.70 HT	36.11 %
CONSEIL REGIONAL/FAPL	10 000 HT	11.72 %
API	15 408.35 HT	18.06 %
FONDS DE CONCOURS (CAPL)	12 000 HT	14.06 %
Sous Total des FINANCEMENTS PUBLICS	68 225.05 HT	79.95 %
AUTOFINANCEMENT	17 105.07 HT	20.05 %
<b>TOTAL RESSOURCES</b> (égal coût total des dépenses)	<b>85 330.12 HT</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* Approuve et Adopte le plan de financement présenté,

\* Sollicite l'attribution du fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente du village, par le remplacement du système de chauffage électrique actuel (installation d'une pompe à chaleur), la remise en état complète du système électrique, la réfection totale du plafond et les travaux de peinture induits.

\* S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées

**3\_DELIBERATION POUR MODIFICATION ET TRANSFERT DE LIGNE  
BUDGETAIRE POUR L'ACHAT DE CHAISES ET CHARIOTS**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite d'un entretien avec les services de la DGFIP, il a été décidé de procéder à une modification et transfert de ligne budgétaire pour l'investissement envisagé de l'achat de chaises et chariots pour la salle polyvalente.

Aussi, dans les dépenses d'investissements qui ont été budgétées, un montant de 5000 € sera transféré de la ligne 2131 à la ligne 2184

Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil municipal par cette délibération, d'autoriser le comptable public à procéder aux rectifications nécessaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'approuver à l'unanimité les rectifications exposées ci-dessus.

**4\_DELIBERATION POUR MODIFICATION ET TRANSFERT DE LIGNE  
BUDGETAIRE POUR L'OPERATION 2023-01**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite d'un entretien avec les services de la DGFIP, il a été décidé de procéder à une modification et transfert de ligne budgétaire pour l'opération 2023-01.

Aussi, il est nécessaire de procéder au transfert d'un montant de 29 000€ de la ligne 2135 à la ligne 2138 pour l'opération 2023-01 (rénovation de la salle polyvalente)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal par cette délibération, d'autoriser le comptable public à procéder aux rectifications nécessaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'approuver à l'unanimité les rectifications exposées ci-dessus.

**5\_ACHAT DE CHAISES et CHARIOTS POUR LA SALLE POLYVALENTE:  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Eppes envisage l'achat de chaises et chariots de transport pour la salle polyvalente.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que de tels achats peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL) pour la réalisation de ces achats et sur le plan de financement prévisionnel présenté en séance.

**DEPENSES** COUT GLOBAL TOTAL HT : 4034.00€

**RESSOURCES**

FONDS DE CONCOURS (CAPL)	2000 HT	49.58 %
Sous Total des FINANCEMENTS PUBLICS	2000 HT	
AUTOFINANCEMENT	2034 HT	50.42 %
<b>TOTAL RESSOURCES</b> (égal coût total des dépenses)	4034 HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- \* Sollicite l'attribution du fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon pour les achats de chaises et chariots de transport.
- \* Approuve et Adopte le plan de financement prévisionnel présenté pour l'achat des chaises et chariots de transport
- \* S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention sollicitée
- \* Décide d'autoriser monsieur le Maire à constituer et adresser aux services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le dossier correspondant

**6\_ Arrêté pour remplacement à la Régie de Monsieur BOMBLED par Monsieur MAQUIN**

Arrêté pris en conseil pour le remplacement à la Régie des Recettes de Monsieur BOMBLED (déménagement) par Monsieur Alexandre MAQUIN.

**7\_ POINT SUR LES SUBVENTIONS 2024 DU DEPARTEMENT**

Un point est fait sur les subventions du département 2024 : 5000.00€ de travaux pour l'école.

**8\_ COMMUNICATION DU DEVIS POUR L'ACHAT DES CHAISES ET DE CHARIOTS POUR LA SALLE DES FÊTES**

Madame LAMBERT communique au conseil le devis concernant l'achat des chaises et de chariots pour la salle des fêtes : 4034.60€

## **9\_ POINT SUR LE PROJET DE TERRAINS SUR LE « TERRAIN DE FOOT »**

Le conseil prendra contact avec l'ADICA pour le projet de terrains à construire sur le « terrain de foot ».

## **10\_ INFORMATION SUR LE LOGICIEL DE GESTION DE LA MAIRIE**

Un rendez-vous est pris avec un nouveau prestataire pour un nouveau logiciel de gestion de la mairie.

## **11\_ ELECTIONS EUROPÉENNES : TENUE DES BUREAUX DE VOTE (PLANNING)**

Établissement d'un planning du bureau de vote pour les élections.

## **12\_ POINT SUR LA CONFECTION DES BACS DE FLEURS DANS LA COMMUNE**

Le projet pour la réalisation de bacs de fleurs dans la commune est reporté.

## **13\_ INFORMATION SUR LA RÉCEPTION DU COURRIER DE MADAME CAMIAT**

Madame CAMIAT nous informe qu'elle ne reprendra pas son poste d'ATSEM le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à l'issue de sa période de mise en disponibilité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Étude pour renouvellement du mobilier urbain (bancs et poubelles) au niveau du terrain de jeux.

Séance levée à 20 heures.

### **ÉMARGEMENTS**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Signature</b>
ALVES Luis		DESACHY Edwige	
BEGIN Mathilde		LAMBERT Florence	
BOUILLÉ François		MAQUIN Alexandre	
COLOMBO David		MICHEL Yannick	
DAGNIAUX Fernand			